



**Route départementale 923 – Aménagement entre Ancenis et le
Maine-et-Loire
Section « Le Houx » - « Sainte-Anne »**

**Déviation de « La Loire »
Communes de Mésanger et Pouillé-les-Coteaux**

**Concertation préalable organisée en application de
l'article L 121-15-1 du code de l'environnement**

- ✓ Le Département de Loire-Atlantique organise une concertation préalable sur le projet d'aménagement de la RD 923 entre Ancenis et le Maine-et-Loire qui portera sur la section « Le Houx » - « Sainte-Anne », assurant le contournement de « La Loire »,

- ✓ Cette concertation permettra au public :
 - de prendre connaissance des différentes solutions d'aménagement étudiées par le Département ;
 - de formuler des observations et des propositions ;
 - d'être informé des suites qui seront données à l'issue de la concertation à cette opération.

- ✓ Modalités d'organisation :
 - la concertation se déroulera du mardi 11 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 inclus ;
 - des permanences permettant au public de rencontrer les services du Département sont prévues aux dates et lieux ci-après :
 - mercredi 19 décembre matin, en mairie de Pouillé-les-Coteaux,
 - mercredi 19 décembre après-midi, en mairie de Mésanger,
 - vendredi 4 janvier 2019 après-midi, en mairie de Mésanger.
 - des panneaux d'exposition présentant le projet seront consultables en mairies de Mésanger et Pouillé-les-Coteaux aux heures d'ouverture de l'accueil ;
 - des registres seront mis à disposition dans les deux mairies, permettant au public de formuler ses observations et avis ;
 - le dossier de concertation sera également mis à la disposition du public via le site internet du Département (inforoutes.loire-atlantique.fr, onglet Projets routiers) ;
 - le public pourra également communiquer son avis sur le projet par voie numérique.

- ✓ A l'issue de la concertation, et dans un délai de 3 mois maximum, un bilan sera dressé par le Département.